



EXTRAIT DU REGISTRE Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2011

Publication : 15/07/2011

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 JUILLET 2011

DOSSIER N° 15 :

AGENDA 21

DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE AU
BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 juillet 2011

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. LAMARQUE (à MME COSSECQ) pour les dossiers N° 3 et 4, MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), MME DESON (à M. PASCAL), MME BEGARDES (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME SOULAT

DOSSIER N° 15 : **AGENDA 21
DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Par délibération du 24 mars 2009, la Mairie s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 pour construire sa politique de Développement durable. La démarche adoptée s'articule autour de 4 phases : l'élaboration du diagnostic du territoire et de la collectivité au regard des enjeux du Développement durable, la définition d'orientations stratégiques pour Le Bouscat, l'élaboration d'un programme d'actions, sa mise en oeuvre et pérennisation.

Le travail mené au Bouscat s'inscrit dans le cadre de référence national des projets territoriaux de Développement durable et Agenda 21 qui définit cinq déterminants de la démarche (pilotage, association des acteurs, transversalité, amélioration continue, évaluation). A ce titre, la Mairie a mis en place une organisation qui permet aux différents acteurs de participer aux réflexions et propositions :

- Un comité de pilotage (Copil) réunissant tous les élus du Conseil, les collectivités et institutions partenaires, les chefs de pôles qui oriente et valide les grandes étapes de la démarche,
- Un comité technique (Cotec) interne qui décline en actions les orientations de la démarche,
- Des séminaires internes et en Conseil municipal privé pour approfondir les thématiques et définir les propositions,
- Diverses formes de participation citoyenne qui permettent aux Bouscatais de s'exprimer sur des enjeux locaux ou plus globaux.

Aujourd'hui, les deux premières phases (diagnostic et stratégie) ont été menées à bien.

Phase 1 : le diagnostic

- Le diagnostic a été le point de départ de la définition du projet territorial de Développement durable : il présente, d'une part, un état de la situation locale et des politiques à l'oeuvre, les forces et les faiblesses du territoire, mais aussi une vision plus interprétative qui traduit le regard que portent les habitants sur leur ville. Ce diagnostic est croisé et partagé, il se construit sur la base d'apports multiples :
 - *diagnostic technique* : analyse des données existantes recueillies auprès des services de la Mairie et autres partenaires ou fournisseurs habituels, dans la perspective des finalités du développement durable.
 - *diagnostic collectivité* : analyse de la prise en compte des finalités du développement durable dans les actions de la municipalité, ses méthodes et son mode de fonctionnement.
 - *diagnostic qualitatif* : Le Bouscat vu par ses habitants et les acteurs du territoire.

L'ensemble des champs d'actions concernant le territoire du Bouscat et les missions de la municipalité ont été investis autour de 10 grandes thématiques :

- L'environnement et le cadre de vie
- L'urbanisme, l'habitat, le logement
- Les déplacements et transports
- L'économie
- L'emploi
- La solidarité
- L'offre de services
- L'animation locale
- La gestion interne de la mairie
- La gouvernance, l'écocitoyenneté et la coopération.

Phase 2 : la stratégie

- Sur cette base, les orientations stratégiques ont été retenues. La Mairie fait de sa démarche Agenda 21, un projet territorial de Développement durable qui s'inscrit pleinement dans les finalités visées, retenues dans la loi Grenelle 2 (épanouissement des êtres humains, cohésion sociale et territoriale, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, modes de consommation et de production plus durables). Ainsi, 4 axes prioritaires et 17 objectifs à atteindre assortis d'enjeux constituent-ils le cœur du cadre stratégique :

1. Une ville qui améliore durablement son cadre de vie

- 1.1 Préserver la biodiversité et la nature dans la ville
- 1.2 Réduire les consommations et préserver les ressources
- 1.3 Diversifier les modes de déplacements
- 1.4 Penser un environnement respectueux de la santé
- 1.5 Accompagner les mutations de la ville par un aménagement durable
- 1.6 Développer les pratiques de jardinage et de maraîchage

2. Une ville qui favorise les échanges, le lien et la solidarité

- 2.1 Développer la mixité intergénérationnelle et sociale
- 2.2 Lutter contre l'isolement et la précarité
- 2.3 Favoriser l'accessibilité de tous aux services
- 2.4 Inscrire le Développement durable dans l'animation de la ville

3. Une ville qui développe une vie économique responsable

- 3.1 Favoriser l'insertion et l'emploi des publics fragiles
- 3.2 Promouvoir les activités économiques durables
- 3.3 Soutenir la consommation responsable
- 3.4 Mieux gérer les déchets

4. Une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations

- 4.1 Affirmer l'exemplarité de la collectivité
- 4.2 Eduquer au Développement durable et à l'éco-citoyenneté
- 4.3 Innover dans la participation et la gouvernance

Perspectives

- La démarche Agenda 21 se poursuit, maintenant, avec l'élaboration du programme d'actions à mettre en œuvre sur la ville pour intégrer les enjeux de développement durable retenus au Bouscat et concourir comme de nombreuses organisations publiques ou privées au changement nécessaire de notre société et de nos modes de vie.

Les acteurs locaux et les Bouscатаis sont invités à co-construire ce programme d'actions à travers différents dispositifs mis en place : appel à idées dans la ville, ateliers acteurs impliqués, ateliers thématiques à l'automne, table ronde avec les acteurs scolaires, rencontres associatives et forum de restitution.

L'échéance est fixée à fin 2011 pour l'adoption d'actions 2012 et à début 2012 pour la finalisation définitive du programme triennal de l'Agenda 21.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur les 2 premières phases de l'Agenda 21 et d'adopter par votre vote le contenu du diagnostic et du cadre stratégique.

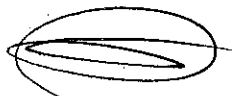
Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 12 Juillet 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET